

Sur la base des mesures en vigueur, le CAN Centre d'art Neuchâtel suit des directives de sécurité adaptées spécifiquement à sa situation. Lors de votre visite, nous vous remercions par avance de respecter les présentes mesures de protection.

Mise à jour: 4 octobre 2021

PLAN DE PROTECTION COVID-19

1. Certificat COVID

- L'accès au CAN n'est possible que sur présentation d'un certificat COVID valide et d'une pièce d'identité valable. L'obligation de certificat s'applique aux personnes âgées de 16 ans et plus.
- Les coordonnées des visiteur-euse-x-s ne sont pas récoltées.

2. Port du masque

- Le port du masque est obligatoire jusqu'à l'accueil. Une fois que le contrôle du certificat est effectué, le port du masque n'est plus obligatoire.

3. Mesures d'hygiène

- Du gel hydroalcoolique est à votre disposition dans le couloir à l'entrée/sortie et à l'accueil.

4. Distanciation sociale

- L'obligation de présenter un certificat supprime l'obligation de maintenir la distance pour les visiteur-euse-x-s. Il est toutefois conseillé d'en tenir compte, si possible.

5. Manifestations

- Sur présentation d'un certificat COVID valide, l'accès aux manifestations (visites guidées, vernissages, conférences et autres événements) peuvent désormais avoir lieu sans autre restriction. Si le CAN loue une salle à un organisme tiers, le/la locataire est responsable des mesures de protection et de contrôle.

6. Informations

- Des affiches de l'OFSP sont disposées aux points stratégiques.
- L'équipe du CAN s'informe régulièrement des mises à jour de toutes les mesures afin que celles-ci puissent être appliquées, communiquées et donc suivies par tous les visiteur-euse-x-s.
- Les règles de conduite de l'OFSP sont appliquées et respectées par les membres de l'équipe.
- Les informations actualisées sont publiées sur www.can.ch.